

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **15 JANVIER 2018 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON; | mairesse; |
| Christian CÔTÉ, | conseiller; |
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Krystel HOULE-PLANTE, | conseillère; |
| Dominic LAQUERRE, | conseiller; |
| Raymond PAILLÉ, | conseiller; |
| Marie-Josée-PLEAU, | conseillère. |

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

18,1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et offre ses vœux de Bonne Année. Après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

18-01 RÉSOLUTION NO 18-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18,3.1 SESSION SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2017 (budget)

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 11 décembre 2017 (budget).

18-02 RÉSOLUTION NO 18-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2017 (BUDGET)

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 11 décembre 2017 (budget) tel que présenté.

18,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2017

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 11 décembre 2017.

18-03

**RÉSOLUTION NO 18-03
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 11 décembre 2017 tel que présenté.

18,4 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Lemaire demande aux membres du conseil s'il y a des terrains à vendre, résidentiels et industriels, et quels sont les projets du conseil à ce sujet pour l'avenir de Kingsey Falls.

18,5 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil que le Carnaval se tiendra le 17 février prochain au parc municipal et qu'il y aura un souper à la salle municipale. Le coût des billets du souper : 15 \$ par adulte et 7,50 \$ par enfant.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a assisté à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il mentionne que le parc veut faire un sondage auprès de la population de Kingsey Falls.

18,6 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

18,7 COMPTES DU MOIS

18-04

**RÉSOLUTION NO 18-04
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CINQ CENT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (505 291,51 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,8 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,9 RESSOURCES HUMAINES – Démission de 2 pompiers

La directrice générale explique et dépose l'avis de démission des pompiers Steven Dawson et Karl Rioux.

18,10 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES **Mandat**

18-05

RÉSOLUTION NO 18-05 **ADMINISTRATION** **GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES** **MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2018;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin de la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclassé annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2017 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATORZE CENTS (1 027,14 \$)** par période de quatre (4) jours ou **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Michel Pépin, HB archivistes, s.e.n.c.

18,11 CONTESTATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION – Mandat à **Me Sylvain Beauregard, procureur à la cour municipale de** **Victoriaville pour représenter la ville**

18-06

RÉSOLUTION NO 18-06 **CONTESTATION D'UN CONSTAT D'INFRACTION** **MANDAT À ME SYLVAIN BEAUREGARD, PROCUREUR** **À LA COUR MUNICIPALE DE VICTORIANVILLE POUR** **REPRÉSENTER LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs constats d'infraction émis à un individu par la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) sur le territoire de la municipalité sont contestés;
- 2 Il y a lieu de mandater un procureur de la cour municipale de Victoriaville pour représenter la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Me Sylvain Beauregard, procureur à la cour municipale de Victoriaville pour la représenter dans le dossier de contestation de contraventions qui sera entendu à la cour le 13 février 2018.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Sylvain Beauregard.

18,12 7, RUE TARDIF – Achat d'un système audio

18-07 **RÉSOLUTION NO 18-07**
7, RUE TARDIF
ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs activités de la ville ou des utilisateurs se tiennent à la salle municipale qui demandent l'utilisation d'un système audio;
- 2 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition d'un tel équipement;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de PLAV Audio inc., de Sherbrooke, un système audio pour la salle municipale située au 7, rue Tardif, le tout tel que prévu à la soumission du 30 octobre 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CINQUANTE DOLLARS (4 050,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à PLAV Audio inc.

18,13 MRC D'ARTHABASKA – Demande d'entretien d'un cours d'eau verbalisé – Rivière Des Rosiers, branches 67 et 71 – Remplacement de la résolution no 17-180

18-08 **RÉSOLUTION 18-08**
Remplace APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION
R 17-180 À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN
DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 67 ET 71

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;
- 2 La demande d'intervention faite par M. Gilles Prévost, le 6 septembre 2017, pour le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branches 67 et 71;
- 3 La problématique du mauvais écoulement de drains souterrains causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur les lots 5 499 207 et 5 500 245, soit sur une distance d'environ 650 mètres et sur le lot 5 500 241, sur une distance d'environ 355 mètres;
- 5 L'analyse de la demande faite par Mme Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment;
- 6 La visite terrain effectuée par M. Éric Hamel, contremaître des travaux publics;
- 7 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Rivières Des Rosiers, branches 67 et 71;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 17-180.
- 2- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention faite par M. Gilles Prévost et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments.
- 3- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera payée par le propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

18,14 CARNAVAL D'HIVER – Demande de la Corporation des loisirs pour les feux d'artifices

18-09

**RÉSOLUTION NO 18-09
CARNAVAL D'HIVER
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE
POUR LES FEUX D'ARTIFICE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organise pour une 3^e année un carnaval d'hiver qui se tiendra le 17 février 2018;
- 2 La Corporation des loisirs a demandé une contribution financière à la ville pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre de cet événement;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement qui s'adresse à toute la population de la ville;

4 Des montants sont disponibles au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls un montant de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200,00 \$)** pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre du Carnaval d'hiver qui se tiendra le 17 février 2018 au parc municipal.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

18,15 CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT – Demande de subvention

Les membres du conseil désirent obtenir certaines précisions concernant la demande du Centre récréatif.

Ce point est donc reporté à une prochaine session.

18,16 NOMINATION D'UNE PERSONNE ÉLUE DU CONSEIL RESPONSABLE DU DOSSIER MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)

**18-10 RÉSOLUTION NO 18-10
NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DU
DOSSIER MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-181, la ville donnait son appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska pour obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);
- 2 Il y a lieu de nommer une personne élue du conseil comme responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls désigne madame Marie-Josée Pleau, conseillère, d'élue « responsable du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ».

18,17 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – Activité-bénéfice

Les membres du conseil vont informer la directrice générale s'ils désirent participer à cette activité-bénéfice.

18,18 ÉVÉNEMENT BONJOUR PRINTEMPS – Autorisation de passage pour la randonnée à vélo du 13 mai 2018

**18-11 RÉSOLUTION NO 18-11
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE
CADRE DE LA RANDONNÉE À VÉLO
DE BONJOUR PRINTEMPS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Grand Défi Victoriaville organise une randonnée à vélo dans le cadre de l'événement *Bonjour Printemps* le 13 mai 2018;
- 2 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la randonnée à vélo organisée dans le cadre de Bonjour Printemps à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours le 13 mai 2018.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Grand Défi Victoriaville.

18,19 LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – Autorisation de passage et d'utilisation d'un drone dans le cadre du 1000 km le 17 juin 2018

**18-12 RÉSOLUTION NO 18-12
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE ET POUR UTILISER
UN DRONE DANS LE CADRE DU
1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, les cyclistes emprunteront les rues de la ville le 17 juin 2018;
- 2 Lors de cet événement, des équipes de tournages qui filment les participants tout au long de leur périple peuvent utiliser de petits drones pour capter des images;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Grand Défi Pierre Lavoie à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours le 17 juin 2018. De plus, la ville autorise l'organisation à utiliser des drones pour capter des images lors de leur passage.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Grand Défi Pierre Lavoie.

18,20 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

**18-13 RÉSOLUTION NO 18-13
PROCLAMATION DES JOURNÉES
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
- 2 La région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
- 3 Les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :
 - gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
 - vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
 - a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
 - court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
 - court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
- 4 Les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :
 - la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - les taxes et impôts perçus en moins;
 - les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
- 5 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;
- 6 Dans le cadre des éditions centricoises des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de déclarer que la Ville de Kingsey Falls appuie les *Journées de la persévérance scolaire 2018* par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018, nous nous engageons à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre municipalité.

18,21 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

Le conseiller **Christian CÔTÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement de taxation pour la vidange des boues de fosses septiques**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

18,22 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

18,23 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 23.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

